

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 28 MARS 2024

Sous la présidence de Monsieur Christian OST,
Vice-Président du CCAS

La séance est ouverte à 19h05 par Monsieur le Vice-Président.

1. RETOUR SUR LES ATTRIBUTIONS D'AIDES SOCIALES FACULTATIVES

1.1 Bons alimentaires :

Pas de bon alimentaire attribué depuis le dernier conseil d'administration.

1.2 Demandes de secours financiers :

Pas de secours financiers attribué depuis le dernier conseil d'administration.

2. DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LEGALE

2.1 Instruction de dossiers d'aide sociale légale :

2 dossiers FSL accès transmis aux services de l'Eurométropole.

2.2 Réception de notification de décision :

Pas de notification de décision.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1 Compte de gestion 2023 :

La balance générale du compte de gestion 2023 du CCAS s'établit comme suit

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section fonctionnement	24 202.11 €	45 453.11 €	21 251.62 €
Section investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	24 202.11 €	45.453.11 €	21251.62 €
Résultat clôture 2023	/	/	21 251.62 €

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le compte de gestion 2023 du CCAS.

3.2 Compte administratif 2023 :

La balance générale du compte administratif 2023 du CCAS s'établit comme suit

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section fonctionnement	24 202.11 €	45 453.11 €	21 251.62 €
Section investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	24 202.11 €	45.453.11 €	21251.62 €
Résultat clôture 2023	/	/	21 251.62 €

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le compte administratif 2023 du CCAS.

3.3 Report de l'excédent de fonctionnement 2023 :

L'excédent de fonctionnement dégagé par le Compte Administratif est de :

21 251.62 euros pour le seul exercice 2023

Le conseil d'administration prend acte de l'excédent de fonctionnement dégagé par le compte administratif 2023 pour un montant de 21 251.62 € et décide d'affecter ce résultat en section de fonctionnement à l'excédent reporté au budget primitif 2024 (report à nouveau compte 002) : 21 251.62 €.

3.4 Budget primitif 2024 :

Le budget primitif 2024 du CCAS s'établit comme suit

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section fonctionnement	36 251.62 €	36 251.62 €	0.00 €
Section investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	36 251.62 €	36 251.62 €	0.0 €

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 du CCAS.

- 3.5 Le CCAS a été sollicité par l'ABRAPA pour l'augmentation de la participation du montant de la participation aux frais de portage de repas.

Suite à la présentation de l'évolution des tarifs de l'ABRAP et compte-tenu qu'une augmentation de la participation du CCAS au portage de repas n'est pas prévu au budget primitif, il est décidé de maintenir la participation à hauteur de 1 € par repas.

4. COMMUNICATION

- Actu du mois de mars : date des prochaines rencontres du club des séniors.
- Mag du mois d'avril : article sur le rôle et les missions du CCAS ainsi que sur les logements séniors Neolia de la rue de la Paix.

5. ACTIVITES DU CCAS

- 5.1 Dates des prochaines activités du club des séniors :
- mardi 09/04/2024 à 14h00 et mardi 23/04/2024 à 14h00
 - mardi 07/05/2024 à 14h00 et mardi 21/05/2024 à 14h00
 - mardi 04/06/2024 à 14h00 et mardi 18/06/2024 à 14h00
 - mardi 02/07/2024 à 14h00
 - mardi 03/09/2024 à 14h00 et mardi 17/09/2024 à 14h00
 - mardi 01/10/2024 à 14h00 et mardi 22/10/2024 à 14h00
 - mardi 05/11/2024 à 14h00 et mardi 19/11/2024 à 14h00
 - mardi 03/12/2024 à 14h00 et mardi 17/12/2024 à 14h00
- 5.2 Anniversaires séniors :
- Présentation du calendrier du 2nd trimestre 2024.
 - Cahier des charges pour les arrangements floraux.
- 5.3 Retour sur les sujets abordés lors des réunions de service du CCAS.

6. LOGEMENT SOCIAL

- 6.1 Dossiers actuellement suivis :

	T2	T3	T4	T5	Total
CA du 26/01/2023	3	4	11	11	29
CA du 23/03/2023	10	7	9	8	34
CA du 22/06/2023	11	11	8	5	35
CA du 21/09/2023	11	7	8	4	30
CA du 16/11/2023	13	5	12	5	35
CA du 08/02/2024	5	2	9	4	20
CA du 28/03/2024	10	5	10	2	27

6.2 Prochaines livraisons de logements sociaux :

- Vilogia : 17 logements situés route de Saverne et rue HOFACKER (dont 7 séniors) fin du 2ème trimestre 2024 ;
- Neolia : 39 logements (dont 34 logements séniors Villagénération) situés rue de la Paix fin octobre 2024 ;
- Neolia : 11 logements situés 83 route de Saverne, courant du 1^{er} trimestre 2026.

Ces éléments ne tiennent compte que des programmes ou un permis de construire a été accordé.

Les dates sont données à titre indicatif.

6.5 Critères d'éligibilité pour bénéficier d'un appui de la part de la commune pour le programme Villagénération :

Actuellement pour bénéficier d'un appui de la part de la commune le demandeur doit :

Pour un T1, T2 ou un T3 :

- o Habiter sur la commune ;
- o Travailler sur la commune ;
- o Avoir un enfant scolarisé sur la commune ;
- o Avoir de la famille sur la commune (parents, grands-parents, enfants, petits-enfants)

Pour un T4 ou un T5 :

- o Habiter sur la commune ;
- o Travailler sur la commune ;

Le conseil d'administration du CCAS décide, pour la commercialisation du programme Villagénération du bailleur Neolia situé rue de la Paix uniquement, d'étendre le public pouvant bénéficier d'un appui de la part de la commune aux personnes de plus de 65 ans habitant la commune de Mittelhausbergen.

Les services de la commune de Mittelhausbergen fourniront à leurs habitants les informations concernant le programme en question et s'assureront qu'ils possèdent bien une demande de logement social en cours de validité avant de les orienter vers le CCAS d'Oberhausbergen.

7 DIVERS

- Etat d'avancement sur la rédaction d'un règlement d'attribution des secours financiers.

- Dates pour les conseils d'administration de l'année 2024 :
 - Jeudi 13 juin 2024 à 19h00.
 - Jeudi 19 septembre 2024 à 19h00.
 - Jeudi 14 novembre 2024 à 19h00.

Pour rappel, sauf urgence, les demandes de secours financiers sont étudiées lors de réunions de la commission permanente.

La séance est levée à 21h15.

Certifié conforme
et exécutoire

La Présidente,
Cécile DELATTRE,



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AU-067-216703439-20240328-CR_CA_CCAS_